

**Décision**  
**portant nomination**  
**d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles**  
**d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS**  
**(ACMO) DEC110802DR06**

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 04/01/2011 nommant Philippe Fluzin, directeur de l'unité de recherche n°5060;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22/06/2010 ;

Considérant que M. Michel Aubert a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 24 au 26/11/1997 et du 19 au 21/01/1998

Article 1

M. Michel Aubert, AI

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5060 à compter du 01/01/2011.

M. Michel Aubert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Michel Aubert est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Belfort le 24/02/2011

Le directeur de l'unité, Philippe Fluzin

Visa du délégué régional du CNRS, Philippe Piéri